

2 octobre 2012

12.146

**Motion Alexandre Houlmann****Neuchâtel, un canton qui respecte sa Constitution, ses engagements et l'ensemble de ses citoyens? Ou un mythe qui n'a plus de sens?**

L'article 5g de la Constitution concernant l'équilibre entre les régions n'est depuis longtemps plus respecté. Ce fait est attesté par deux études universitaires indépendantes (IRER) qui datent des années 1986 et de 2000 et depuis la situation n'a fait qu'empirer.

Ces études démontraient que 70 à 80% de la manne cantonale (dépense courante et investissements) était dépensé sur le Littoral, alors que le principal poumon économique du canton avec 60% de la production du PIB du canton est dans les montagnes et se trouve délaissé.

Le gouvernement s'est par ailleurs bien gardé de poursuivre ce genre d'étude à intervalle régulier, comme le demandait une motion transformée en postulat 07.122 ad 07.049 du groupe socialiste qui avait été acceptée le 20 février 2007 et pour cause! Les promesses faites aux Montagnes neuchâteloises et les engagements pris par les gouvernements successifs pour apporter des correctifs aux disparités constatées n'ont jamais été tenus.

Nous demandons par conséquent au gouvernement de nous fournir une étude qui détermine comment sont répartis sur le territoire neuchâtelois les missions, équipements collectifs, investissements et dépenses de fonctionnement de la compétence du canton, principalement dans les domaines suivants:

- transports;
- sanitaire;
- sécurité (justice et police);
- culture;
- enseignement et formation;
- social;
- promotion de l'économie et emploi;
- finances (subventions).

Nous attendons également du gouvernement qu'il confirme rapidement les décisions de réalisations et les promesses qu'il a faites dans les domaines suivants:

- a) rénovation de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.
- b) rééquilibrage des missions des hôpitaux principaux.
- c) implantation dans le quartier le Corbusier à La Chaux-de-Fonds, du Tribunal de première instance et du ministère public.
- d) décentralisation d'une partie de l'administration des les Villes des Montagnes (engagement pris lors de la localisation de l'OFS à Neuchâtel).
- e) redéfinition et équilibre des missions des bibliothèques et des subventions.
- f) soutien équitable aux principales manifestations (Niff, Plage des six Pompes, Jardins musicaux, Promotions du Locle).
- g) soutient égaux aux principaux musées du canton (Laténium, MIH, Château des Monts).
- h) réalisation de Neode II.
- i) développement de centres de recherches des HES dans les Montagnes.
- j) élaboration d'un nouveau projet de liaison rapide, cadencée et attractive de transports publics dans le canton (article 5m de la Constitution).

**Urgence acceptée le 3 octobre 2012.**

Cosignataires: C. Dupraz, F. Ducommun, A. Clerc-Birambeau, S. Latrèche, M. Giovannini, S. Vuilleumier, R. Aeberhard, T. Buss, A. Shah, F. Jeandroz, D. De la Reussille, M. Zurita et V. Pantillon.